

PROVINCE de QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
directeur général de la susdite municipalité :

Qu'à la session ordinaire du Conseil qui se tiendra le **7 février 2022 à 20h00** tenue en visioconférence, le Conseil procédera à l'adoption de son règlement # 489-2022, règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés, abrogeant le règlement 443-2018.

Ce règlement a pour but :

- a) Accorder la priorité aux valeurs de la Municipalité;
- b) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- c) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- d) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Cette nouvelle version du règlement a pour but de se conformer à la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé

Plus particulièrement, ce nouveau code d'éthique comprend l'ajout d'un second alinéa à l'article 8.2.1 libellé comme suit :

Il est interdit à tout employé d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

Toute personne peut consulter ledit projet de règlement au www.municipalite.saint-isidore.qc.ca ou en se présentant au bureau municipal situé au 671 St-Régis à St-Isidore aux heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Saint-Isidore ce 13^e jour de janvier 2022.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 13^e jour de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour de janvier 2022.
